

DISPOSITIF DE COLLECTE

Thème :

DISPOSITIF DE COLLECTE

Version :

2003 – 1



Version 2002-0.3 → version 2003 – 1

Ce document est une évolution du dictionnaire Réseau de mesure pour englober l'ensemble des dispositifs de collecte lié à l'eau.
Certaines parties de l'ancien dictionnaire ont été reprises, d'autres supprimées.

Référence :	SANDRE_presentation_DC
Version :	2003 - 1
Date de création :	01/01/2002
Date de modification :	09/10/2003
Etat :	Validé

Rédigé par	Validé par
Cellule d'animation SANDRE / SIE	Groupe Expert Dispositif de collecte

AVANT PROPOS

Le domaine de l'eau est vaste, puisqu'il comprend notamment les eaux de surface, les eaux météoriques, les eaux du littoral et les eaux souterraines, et qu'il touche au milieu naturel, à la vie aquatique, aux pollutions et aux usages.

Il est caractérisé par le grand nombre d'acteurs qui sont impliqués dans la réglementation, la gestion et l'utilisation des eaux : ministères avec leurs services déconcentrés, établissements publics comme les agences de l'eau, collectivités locales, entreprises publiques et privées, associations,...

Tous ces acteurs produisent des données pour leurs propres besoins. La mise en commun de ces gisements d'information est une nécessité forte, mais elle se heurte à l'absence de règles claires qui permettraient d'assurer la comparabilité des données et leur échange.

A. Le Système d'Information sur l'Eau

Afin d'y remédier, le Réseau National des Données sur l'Eau (RNDE), puis le Système d'Information sur l'Eau (SIE) a été mis en place à l'initiative du Ministère chargé de l'Environnement et des six Agences de l'Eau, dans le cadre d'un protocole ouvert auquel participent également l'Institut Français de l'Environnement, le Conseil Supérieur de la Pêche, IFREMER, EDF, METEO-France, le Ministère chargé de la Santé et le BRGM. Le SIE a pour mission d'améliorer la production, la collecte, la conservation et la circulation des données sur l'eau.

La mise en place d'un langage commun pour les données sur l'eau est une des composantes indispensables du SIE, et constitue la raison d'être du SANDRE, Secrétariat d'Administration Nationale des Données Relatives à l'Eau.

B. Le SANDRE

Le SANDRE est chargé d'élaborer les **dictionnaires des données**, d'administrer les **nomenclatures communes** au niveau national, et d'établir les **formats d'échanges** informatiques de données.

1. Les dictionnaires de données

Les dictionnaires de données sont les recueils des définitions qui décrivent et précisent la terminologie et les données disponibles pour un domaine en particulier. Plusieurs aspects de la donnée y sont traités :

- sa signification ;
- les règles indispensables à sa rédaction ou à sa codification ;
- la liste des valeurs qu'elle peut prendre ;
- la ou les personnes ou organismes qui ont le droit de la créer, de la consulter, de la modifier ou de la supprimer...

A ce titre, il rassemble les éléments du langage des acteurs d'un domaine en particulier. Le SANDRE a ainsi élaboré des dictionnaires de données qui visent à être le langage commun entre les différents acteurs du monde de l'eau.

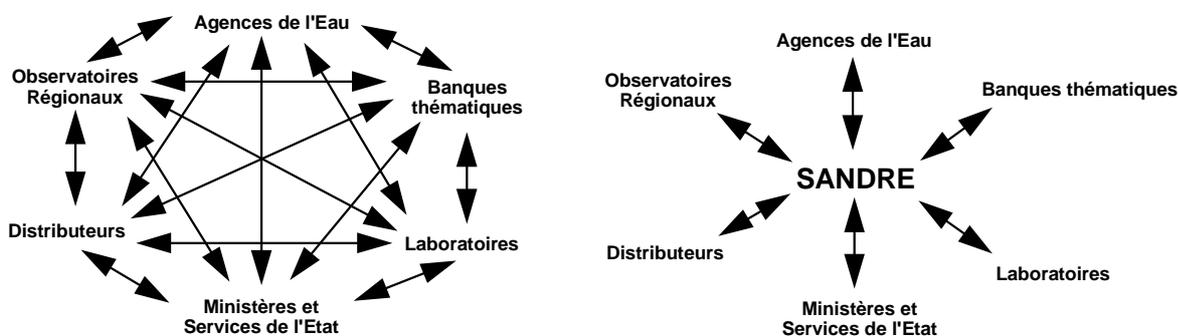
2. Les nomenclatures communes

L'échange de données entre plusieurs organismes pose le problème de l'identification et du partage des données qui leur sont communes. Il s'agit des paramètres, des méthodes, des supports, des laboratoires... qui doivent pouvoir être identifiés de façon unique quel que soit le contexte. Si deux producteurs codifient différemment leurs paramètres, il leur sera plus difficile d'échanger des résultats.

C'est pour ces raisons que le SANDRE s'est vu confier l'administration de ce référentiel commun afin de mettre à disposition des acteurs du monde de l'eau une codification unique, support de référence des échanges de données sur l'eau.

3. Les formats d'échange informatiques

Les formats d'échange élaborés par le SANDRE visent à réduire le nombre d'interfaces des systèmes d'information que doivent mettre en œuvre les acteurs du monde de l'eau pour échanger des données.



Afin de ne plus avoir des formats d'échange spécifiques à chaque interlocuteur, le SANDRE propose des formats uniques utilisables par tous les partenaires.

4. Organisation du SANDRE

Le SANDRE est animé par une équipe basée à l'Office International de l'Eau à Limoges qui s'appuie, pour élaborer le dictionnaire national, sur les administrateurs de données des organismes signataires du protocole RNDE / SIE ainsi que sur des experts de ces mêmes organismes ou d'organismes extérieurs au protocole : Institut Pasteur de Lille, Ecole Nationale de la Santé Publique, Météo-France, IFREMER, B.R.G.M., Universités, Distributeurs d'Eau,...

Pour de plus amples renseignements sur le SANDRE, vous pouvez vous consulter le site Internet du SANDRE : www.rnde.tm.fr ou vous adresser à l'adresse suivante :

SANDRE - Office International de l'Eau
15 rue Edouard Chamberland
87065 LIMOGES Cedex
Tél. : 05.55.11.47.90 - Fax : 05.55.11.47.48

INTRODUCTION

Le thème des *Dispositifs de collecte* a été traité par le SANDRE avec un groupe d'expert national. Il se traduit par la parution de différents documents accessibles à l'ensemble des acteurs qui répondent à des besoins différents :

général

Objectif du document	Cible	Nom du document
Présentation de la sémantique SANDRE du thème	Acteurs du domaine de l'Eau	* Présentation générale des dispositifs de collecte
Dictionnaire de données par sous thème	Acteurs implémentant un système sur le thème (création d'un scénario)	* Dictionnaire de données des dispositifs de collecte
Spécifications techniques du format d'échange SANDRE	Informaticiens implémentant un scénario d'échanges de données	* Format d'échange « des dispositifs de collecte »



détail

Tous ces dictionnaires étant interdépendants, les définitions d'objets ou d'attributs d'un dictionnaire peuvent faire mention d'éléments présents dans les autres dictionnaires. Afin de faciliter la compréhension de ces liens, les objets qui proviennent d'autres dictionnaires sont grisés dans les schémas de données.

Gestion des versions :

Chaque document publié par le SANDRE présente une version contenant l'année de référence du document, puis un indice s'incrémentant :

- Si cet indice est composé uniquement d'un entier – 1, 2,... - alors le document est une version approuvée par le SANDRE.
- Si cet indice est composé de plusieurs entiers – 0.4, 1.3,... - alors le document est une version pré-validée publié par le SANDRE mais qui pourra subir encore quelques modifications après retour des premiers utilisateurs. Ce document sera donc ré-édité en version définitive dans les mois suivants.

Les années de référence sont les suivantes : 1995, 1997, 2001 et 2002.

Le document actuel est la version 2003 – 1 et constitue un document validé



PERIMETRE DE TRAVAIL

Les dispositifs de collecte des données sur l'eau désignent tout dispositif (tout moyen) qui permet par mesure ou non d'acquérir des données (des connaissances) sur :

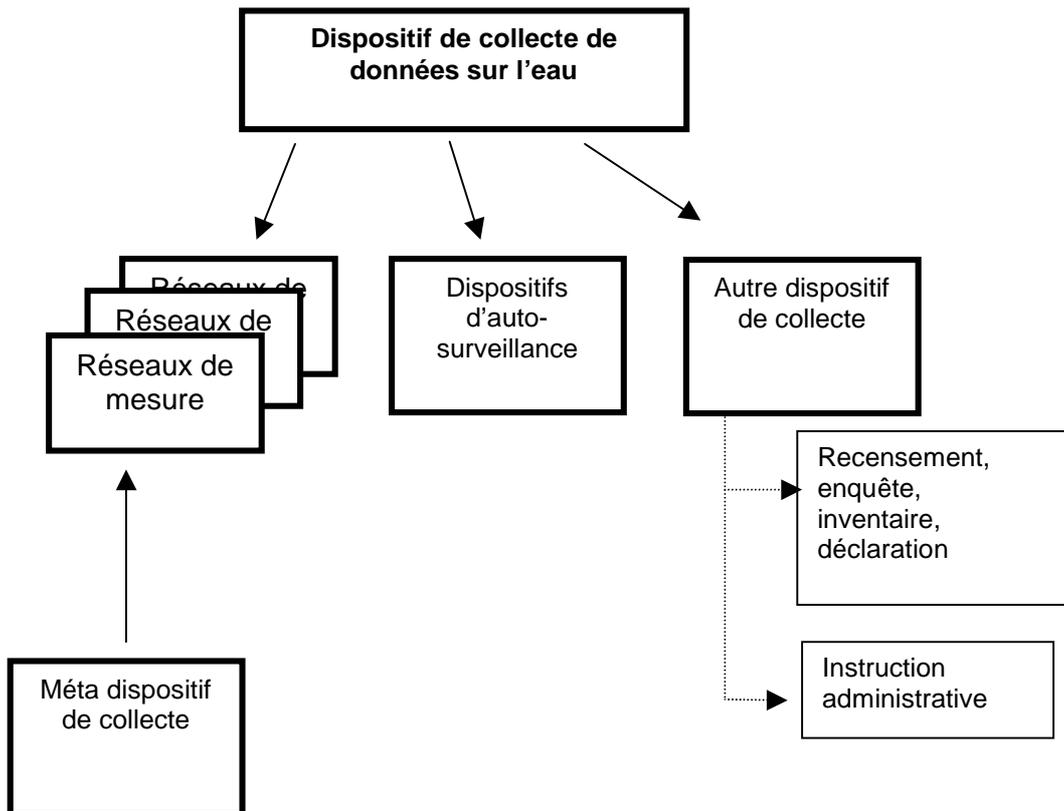
- les milieux aquatique et marin
- les ressources en eau
- les usages de l'eau
- les pressions (et impacts associés) qui s'exercent sur les milieux et les ressources
- les données économiques afférentes

Les données ainsi collectées doivent être fiables, pérennes et actualisées.

On distingue :

- les réseaux de mesure
- les dispositifs de l'autosurveillance
- les autres dispositifs de collecte rassemblant les enquêtes, inventaires, recensements, déclarations faites auprès des administrations et instructions administratives.

L'objectif est de définir les informations descriptives de ces dispositifs de collecte, pour en obtenir une vision globale : des caractéristiques générales à l'accès aux données issues de ce dispositif de collecte (banque, accessibilité,...). Toutefois, ces descriptions restent à un niveau synthétique.



PRESENTATION DES CONCEPTS

A. Définition du dispositif de collecte

La définition **du dispositif de collecte des données sur l'eau** est la suivante :

« Les dispositifs de collecte des données sur l'eau désignent tout dispositif (tout moyen) qui permet par mesure ou non d'acquérir des données (des connaissances) sur :

- les milieux aquatique et marin
- les ressources en eau
- les usages de l'eau
- les pressions (et impacts associés) qui s'exercent sur les milieux et les ressources
- les données économiques afférentes

Les données ainsi collectées doivent être fiables, pérennes et actualisées.

On distingue :

- les réseaux de mesure
- les dispositifs de l'autosurveillance
- les autres dispositifs de collecte rassemblant les enquêtes, inventaires, recensements, déclarations faites auprès des administrations et instructions administratives.

Le dispositif de collecte doit être organisé afin de collecter de manière régulière ou suffisamment pérenne les informations. Ces données produites par les dispositifs de collecte ne sont pas obligatoirement informatisées ».

B. Définition du réseau de mesure

La définition **du réseau de mesure** est :

« Le réseau de mesure est un dispositif de collecte correspondant à un regroupement de stations de mesure répondant à au moins une finalité particulière. Chaque réseau respecte des règles communes qui visent à garantir la cohérence des observations, notamment pour la densité et la finalité des stations de mesure, la sélection de paramètres obligatoires et le choix des protocoles de mesure, la détermination d'une périodicité respectée. L'ensemble de ces règles est fixé dans un protocole ».

Exemple : Réseau National des Eaux Souterraines

C. Définition des dispositifs d'auto-surveillance

La définition **des dispositifs d'auto-surveillance** est la suivante :

« Le dispositif d'auto-surveillance est un dispositif de surveillance généralement imposé à un tiers permettant de contrôler a priori le bon fonctionnement, l'impact de l'ouvrage. »

Exemple d'ouvrage : station d'épuration urbaine, industries, retenues, point de rejet, sites pollués,...

D. Définition de « autres dispositifs de collecte »

La définition des autres dispositifs de collecte est la suivante :

- Par « autres dispositifs de collecte » on désigne les dispositifs s'appuyant sur des informations recensées par différentes modalités et ne s'appuyant pas sur des équipements de mesure. Les modalités de collecte sont soit les recensements, les inventaires, les déclarations ou les instructions administratives. »

Exemples : Recensement Général Agricole

E. Définition du méta dispositif de collecte

La définition **du méta dispositif de collecte** est la suivante :

« Un méta dispositif de collecte est un dispositif de collecte correspondant à un regroupement d'un ensemble de dispositifs de collecte existant. Ce regroupement est réalisé en raison :

- soit d'une agglomération à une échelle administrative plus importante. Par exemple, le RGA peut être défini en tant que dispositif de collecte par département, auquel s'ajoute un méta dispositif de collecte RGA national regroupant l'ensemble des RGA,
- soit d'un niveau de bassin à une échelle nationale, par exemple le regroupement des RNB de chaque bassin constitue le RNB national bénéficiant d'un protocole,
- soit d'un regroupement technique ou thématique comme le réseau de mesure « Réseau littoral Méditerranéen » (RLM),

La cohérence du méta dispositif provient de règles communes s'appliquant à l'ensemble des dispositifs de collecte associés.

De façon générale, le méta dispositif de collecte n'a pas de maître d'ouvrage. Il lui correspond un ensemble de maître d'ouvrage des réseaux élémentaires constitutifs du méta dispositif. »

F. Définition de la banque de données

Les données issues d'un dispositif de collecte sont généralement stockées dans un système informatique dédié, dénommée banque de données.

« Une banque de données est un ensemble de données élémentaires issues d'un ou plusieurs dispositifs de collecte organisés par traitement informatique. Elle permet d'extraire des données et de les mettre à disposition des utilisateurs. Les données élémentaires du dispositif de collecte peuvent être situées dans plusieurs banques de données. Dans certains cas la banque de données peut contenir des données un peu plus élaborées, par exemple : la banque HYDRO comporte à la fois des données élémentaires telles que les hauteurs et des données élaborées comme les débits. »

Il est retenu que seuls les systèmes informatiques conservant, réalisant la mise à jour et mettant à disposition les données élémentaires – issues directement des analyses dans le cadre du dispositif de collecte – sont conservés en tant que banque de données. Néanmoins, dans le cas où aucune banque ne met pas à disposition les données élémentaires, il sera possible d'indiquer la banque contenant les données les plus élémentaires possibles.

Il faut distinguer la banque de données et le stockage des données. En effet, une banque de données est obligatoirement informatisée, structurée et organisée, alors que le stockage peut s'effectuer sous forme papier ou sous format informatique non structuré.

G. Principaux thèmes de description des dispositifs de collecte

La description du dispositif de collecte concerne :

- les caractéristiques générales du dispositif de collecte
- Le contexte de création du dispositif de collecte,
- La gestion du dispositif de collecte,
- La description technique du dispositif de collecte,

- La qualité de la donnée issue du dispositif de collecte,
- Le stockage des données,
- La filiation des réseaux de données,
- La mise à disposition des données,
- Les aspects financiers du dispositif de collecte

DESCRIPTION DETAILLEE DES INFORMATIONS

A. Caractéristiques générales

Champ : Code des dispositifs de collecte

L'ensemble des dispositifs de collecte sera codifié en utilisant les règles SANDRE définies pour les réseaux de mesure. Du point de vue organisationnel, la codification s'effectuera progressivement selon la priorisation suivante : les réseaux de mesure, les dispositifs d'auto-surveillance, les autres dispositifs de collecte.

Le code du dispositif de collecte est un code artificiel non signifiant sur 10 positions qui identifie sur le plan national tout dispositif de collecte. Il est constitué : [code bassin étendu sur 2 caractères] + [code sans signification]. Ce code est attribué par la SANDRE.

Le niveau national, (c'est-à-dire l'ensemble des 6 bassins) est codé par « 00 ». Lorsque le dispositif de collecte concerne plus de 1 bassin et moins de 6, ou s'il est transfrontalier alors les deux premiers chiffres du code seront « 99 ».

Les différents codes possibles pour les deux premiers caractères sont ceux définis par l'INSEE :

Cd	Nom
01	Artois-Picardie
02	Rhin-Meuse
03	Seine-Normandie
04	Loire-Bretagne
05	Adour-Garonne
06	Rhône-Méditerranée-Corse
07	Guadeloupe
08	Martinique
09	Guyane
10	Réunion
00	National (c'est-à-dire l'ensemble des bassins)
99	Réseau concernant plus de 1 bassin et moins de 6, ou s'il est transfrontalier

Exemple : code du 0000000033 Réseau de suivi quantitatif des eaux souterraines de la région Bourgogne

Champ : Nom du dispositif de collecte

Le libellé du dispositif de collecte est un nom sur 110 caractères qui identifie explicitement le dispositif de collecte. Les noms des nouveaux dispositif de collecte comportent les informations suivantes sur 110 caractères :

- la nature (quantité ou qualité),
- la géographie (local, régional, national, ou l'aquifère,...)
- le type d'eau : eaux superficielles, souterraines, littorales....

Les abréviations sont à éviter.

Champ : Mnémonique du dispositif de collecte

Le mnémonique du dispositif de collecte est un nom sur 10 caractères qui désigne le dispositif de collecte. Cet attribut créé à des fins d'exploitation informatique du nom du réseau peut contenir des sigles ou des abréviations.



Champ : Type de dispositif de collecte

Un dispositif de collecte est un moyen structuré d'acquisition de la donnée, permettant une connaissance directe ou indirecte sur l'eau. Il peut s'agir :

- soit d'un dispositif de mesure dans le milieu,
- soit des dispositifs de l'auto-surveillance,
- soit d'un autre dispositif : recensement, inventaire, collecte formelle ou instruction administrative.

Le dispositif de collecte doit être organisé de manière à collecter régulièrement ou de manière pérenne les informations. Ces données produites par les dispositifs de collecte ne sont pas obligatoirement informatisées.

Cd	Libellé
1	Réseau de mesure
2	Autre dispositif : recensement, inventaire, collecte formelle ou instruction administrative
3	Dispositif de l'auto-surveillance

Champ : Descriptif de la finalité (ou des)

Champ libre permettant de décrire en détail la ou les finalité(s), le(s) objectif(s), la ou les pression(s) et la ou les réponse(s) du dispositif de collecte.

Champs : Données décrivant les pressions, Etat et/ou réponses

Le modèle Pressions, Etat, Réponses (PER) mis au point par l'OCDE, est utilisé pour décrire les types de données suivis par le dispositif de collecte.

Ce modèle repose sur la notion de causalité : les activités humaines exercent des pressions sur l'environnement et modifient la qualité et la quantité des ressources naturelles. La société répond à ces changements en adoptant des mesures de protection, de dépollution, etc...

Trois types de données sont identifiés :

Données décrivant l'état du milieu : données techniques ou économiques issues du dispositif de collecte se rapportant à la qualité et aux fonctionnalités des milieux aquatiques, à la quantité des ressources en eau, ainsi qu'à l'état des usages représentant un enjeu de santé publique.

Données décrivant la pression et l'usage exercées par les activités humaines : données techniques ou économiques issues du dispositif de collecte décrivant les pressions exercées par l'ensemble des activités humaines sur la ressource en eau. Il s'agit des pollutions rejetées et les prélèvements (pression directe), ainsi que les activités humaines à l'origine des pollutions, prélèvements ou autres effets néfastes pour les milieux (pression indirecte).

Données sur la description des réponses réduisant la pression de l'activité humaine : données techniques ou économiques issues du dispositif de collecte illustrant l'état d'avancement des mesures apportées par la société pour corriger l'état de la ressource en eau : actions réglementaires, actions d'amélioration de la connaissance, mesures de gestion,...

Champ : Milieu aquatique concerné

Un dispositif de collecte de données sur l'eau est un dispositif qui permet de suivre la ressource ou un ou plusieurs milieu(x) physique(s).



La liste des valeurs possibles de milieu est la suivante :

Cd	Libellé
-	sans objet : données relatives aux eaux distribuées, assainissement
0	Inconnu
1	Eaux littorales
1.1	Eaux de transition, (masses d'eaux de surface à proximité des embouchures de rivières, qui sont partiellement salines en raison de leur proximité d'eaux côtières, mais qui sont fondamentalement influencées par des apports d'eau douce)
1.2	Eaux côtières, (eaux de surface situées en-deçà d'une ligne dont tout point est situé à une distance d'un mille marin au-delà du point le plus proche de la ligne de base servant pour la mesure de la largeur des eaux territoriales et qui s'étendent, le cas échéant, jusqu'à la limite extérieure d'une eau de transition)
1.3	Eaux littorales externes (correspondent à la partie des eaux littorales situées au delà d'un mille jusqu'à la limite des 12 milles)
2	Eaux marines : Eaux > 12 milles < 200 milles
3	Eaux de surface
3.1	Rivières, canaux (naturels ou aménagés)
3.2	Plan d'eau : lacs, étangs (naturels ou aménagés)
4	Eaux souterraines
5	Eaux météoriques / climatiques
6	Zones humides

Plusieurs milieux peuvent être concernés par un dispositif de collecte de données.

Champ : Emprise spatiale administrative

L'emprise spatiale définit la zone couverte par les stations de mesure du réseau ou par les sites/établissements enquêtés. Les valeurs possibles peuvent être les suivantes :

Cd	Nom
0	Inconnu
1	Local (communautés de communes, commune, syndicat,...)
2	Départemental (échelle inférieure à la région)
3	Régional (échelle inférieure au district)
4	District (échelle inférieure au niveau national, y compris les DOM)
5	Circonscription administrative de bassin
6	National (échelle inférieure à l'Europe)
7	Europe (échelle inférieure à l'international)
8	International (hors Europe)

Champ : Emprise spatiale liée au milieu

L'emprise spatiale liée au milieu définit la zone couverte par les stations de mesure du réseau ou par les sites/établissements enquêtés. Les valeurs peuvent être liées aux milieux :

Cd	Libellé
0	Inconnu
1	Entité hydrographique / Bassin versant
2	Entité hydrogéologique (systèmes aquifères,...)
3	Masse d'eau
4	Mer

Champ : Départements

Un dispositif de collecte est associé à un ou plusieurs départements qui correspondent à son emprise de collecte. Plusieurs cas possibles :

- Le dispositif de collecte appartient à un département et un seul,
- Le dispositif de collecte appartient à plusieurs départements,
- Le dispositif de collecte appartient à une partie de département (communauté de communes,...), dans ce cas, il est associé au département.
- Le dispositif de collecte est régional donc tous les départements de la région concernée.
- Le dispositif de collecte est à l'échelle du bassin. Dans ce cas, il est associé à tous les départements du bassin,
- Le dispositif de collecte est à l'échelle nationale. Dans ce cas, il est associé à tous les départements du territoire.

Exemple : Dispositif de collecte des SATESE

Champ : Référence du protocole

Il s'agit du texte qui définit les règles communes des stations, de sites, de fréquence, des mesures, etc., s'appliquant à ce dispositif. La date de mise en application sera aussi à préciser. Le protocole est sous la responsabilité du maître d'ouvrage du réseau.

Cette information pourra être complétée par un lien vers une adresse Internet décrivant ce protocole.

B. Contexte de création

Champ : Année de mise en place

L'année de mise en place est la date, à l'année près, à laquelle la première mesure ou première enquête a été réalisée dans le cadre du dispositif de collecte, postérieurement à sa création.

Champ : Evénements

Les événements remarquables à noter depuis la création du réseau sont par exemple : le changement de protocole, les changements de méthodes analytiques, passage d'un réseau temporaire en pérenne, changement de mode opératoire,....

Ce champ devra comporter la date et le commentaire associé.

C. Gestion

Champ : Maître d'ouvrage

Entité juridique qui a la responsabilité du réseau ou de la collecte des données, dans le cadre des marchés publics.

Pour la réalisation et la vie d'un réseau ou de la collecte de la donnée, c'est celui qui :

- ordonne : fait établir le cahier des charges, rédige les contrats et conventions, et les signe.
- peut financer (ou co-financer) l'acquisition de la donnée.
- organise la production et la validation des données.

En règle générale, le maître d'ouvrage est un des financeurs mais plusieurs financeurs peuvent intervenir pour un même réseau.

Cette fonction est à différencier des rôles de producteur de données, de financeur de la donnée, de validation, même si le même organisme peut assurer plusieurs rôles.

D'après la circulaire du 26 mars 2002 relative au Système National d'Information sur l'eau, un seul maître d'ouvrage est responsable du réseau ou de la collecte de données.

La fiche comportera le nom de l'intervenant au sens du SANDRE (code SANDRE ou code SIRET) complété si nécessaire du service.

Concernant les méta dispositifs de collecte, les maîtres d'ouvrages seront ceux des dispositifs de collecte associés.

Exemple : Le Réseau National de Bassin, code 0000000001, Maîtres d'ouvrage : AEAG, AEAP, AELB, AERM, AERMC, AESN.

Champ : Maître(s) d'œuvre(s)

Le maître d'œuvre est l'organisme qui assure, pour le compte du maître d'ouvrage, la conception et le suivi du réseau de mesure. Cette fonction est à différencier des rôles de producteur de données, de financeur de la donnée, de validation, même si le même organisme peut assurer plusieurs rôles.

Plusieurs maîtres d'œuvre sont possibles.

L'historique sera géré, à l'aide de la date de début et de fin de chaque maître d'œuvre.

La fiche comportera le nom de l'intervenant au sens du SANDRE (code SANDRE ou code SIRET) complété si nécessaire du service.

Champ : Financeur(s)



Personne (physique ou morale) qui prend l'initiative et le risque des moyens (financiers, matériels ou humains) pour la collecte de la donnée. Tout financeur, pour totalité ou partie, qu'il finance sous forme d'investissement, de temps passé ou sous forme de subvention, a un droit de propriété sur les données produites. Le financeur sera par défaut le maître d'ouvrage si un autre organisme n'est pas indiqué .

Plusieurs financeurs sont possibles.

L'historique sera géré, à l'aide de la date de début et de fin de chaque financeur.

La fiche comportera le nom de l'intervenant au sens du SANDRE (code SANDRE ou code SIRET) complété si nécessaire du service.

Champ : Producteur des données du dispositif de collecte

C'est l'entité qui est responsable de la création de la donnée de sa collecte jusqu'à sa validation. Il a en charge le contrôle des données et peut avoir également en charge leur mise à disposition. Le producteur de données peut faire appel à des tiers pour la production de données mais ceci doit rester transparent sous sa responsabilité.

Plusieurs producteurs sont possibles. L'historique sera géré, à l'aide de la date de début et de fin de chaque producteur.

La fiche comportera le nom de l'intervenant au sens du SANDRE (code SANDRE ou code SIRET) complété si nécessaire du service.

Champ : Contact

Il s'agit de la personne et du nom de l'organisme, auquel elle est rattachée, susceptible de fournir le plus d'informations sur le dispositif de collecte, avec l'accord du maître d'ouvrage.

Un seul contact est possible.

D. Description technique

Champ : Nombre total de stations de mesure, de sites, d'établissements rattachés au dispositif de collecte

Le nombre total de stations correspond au nombre total de stations de mesure, de sites, d'établissements **en activité**, appartenant au dispositif.

Champ : Nombre indicatif de stations de mesure, de sites, d'établissements annuel programmé rattachés au dispositif de collecte

Le nombre indicatif de stations correspond au nombre de stations, de sites, d'établissements appartenant au dispositif de collecte et faisant l'objet d'au moins une mesure / recensement programmé(e) dans l'année.

Champ : Nombre indicatif total de stations de mesure, de sites, d'établissements ayant appartenu au dispositif de collecte

Le nombre indicatif total de stations, de sites, d'établissements ayant appartenu au dispositif de collecte correspond au nombre total de stations, de sites, d'établissements ayant été rattaché au dispositif depuis sa création.

Cette valeur doit être analysée avec précaution car il existe quelquefois des substitutions de points de mesure par indisponibilité des points précédents.

Champ : Nombre de stations de mesure, de sites, d'établissements participant au méta dispositif de collecte

Le nombre de stations, de sites, d'établissements participant au méta dispositif de collecte correspond au nombre total de stations, de sites, d'établissements intégrés au méta dispositif de collecte .



Champ : Support

Le support est un composant du milieu sur lequel porte l'investigation, dont la liste est la suivante :

Cd	Libellé
0	Support inconnu
3	Eau
4	Poissons
6	Sédiments
7	Matières en suspension (M.E.S.)
8	Autres végétaux
9	Bryophytes
10	Diatomées benthiques
11	Phytoplanctons
12	Autres animaux
13	Macro-invertébrés benthiques
15	Eau interstitielle
16	Zooplancton
17	Gastéropode
18	Echinoderme
19	Tunicier
20	Crustacé
21	Bivalve
22	Algue
23	Substrat dur, roche

Champ : Famille de paramètres

Les familles de paramètres définissent les grandes catégories de paramètres qui sont suivis sur tout ou partie du dispositif de collecte, afin d'optimiser les recherches par dispositif de collecte :

Cd	Libellé	Réseau	Auto surveillance	Autre (enquête,...)
1	Paramètres quantitatifs	X	X	X
2	Paramètres liés à la radioactivité et aux isotopes	X		X
3	Paramètres organoleptiques	X	X	X
4	Paramètres hydrobiologiques (non piscicoles)	X		X
5	Paramètres piscicoles	X		X
6	Paramètres environnementaux et hydromorphologiques	X		X
7	Paramètres physico-chimiques	X	X	X
8	Paramètres microbiologiques	X	X	X
9	Micropolluants organiques (hors pesticides)	X	X	X
10	Pesticides	X		X
11	Paramètres écotoxiques	X		X
12	Micropolluants minéraux	X	X	X
13	Phycotoxines	X		X
14	Paramètres des synthèses	X	X	X
15	Paramètres réglementaires			X
16	Paramètres de performance		X	X
17	Paramètres économiques et financiers			X
18	Paramètres de description d'ouvrages ou zonages			X
19	Paramètres de description des activités			X

La définition de ces familles de paramètres est définie dans le dictionnaire des paramètres (version 2004).

Champ : Détail des paramètres

Texte libre permettant, par support de préciser les paramètres suivis par le dispositif de collecte. Cette information est précisée par support.

Champ : Fréquence d'analyse, de mesure ou d'échantillonnage

Le descriptif de la fréquence d'analyse, de mesure ou d'échantillonnage décrit le nombre moyen d'analyses réalisées par support, annuellement. Il s'agit d'un descriptif par support, sur 100 caractères respectant, si possible, les règles suivantes :

- Quantitatif : continu / discontinu
- Qualitatif : nombre d'analyse (ou fourchette) par an.

Par exemple :

« de 4 à 12 mesures par an sur l'eau »

« 3 mesures mensuelles sur eau en période d'étiage »

Cette information est précisée par support.

E. Qualité de la donnée

Champ : Démarche qualité

La démarche qualité, liée à la ou les finalité(s) précédemment citée(s), décrit l'ensemble des actions mis en œuvre par le maître d'ouvrage pour assurer la qualité des données produites dans le cadre du dispositif de collecte. La démarche qualité peut concerner un ou plusieurs domaines suivants :

Cd	libellé
1	Démarche qualité pour le prélèvement ou la collecte
2	Démarche qualité pour l'analyse ou le traitement de l'enquête,
3	Démarche qualité pour le transport/conditionnement,
4	Démarche qualité pour le stockage/bancarisation (acquisition, contrôle, validation) (réseau et enquête)
5	Validation

Une référence au document s'appliquant (par ex : ISO 9001 : v2000, mode opératoire interne,...) ainsi que la date de mise en application de cette démarche seront précisées par domaine concerné.

Champ : Procédure de validation

Les procédures de validation, au niveau de la production de base et au niveau de la bancarisation, des données peuvent être les suivantes :

Cd	Libellé	Définition
0	Inconnu	
1	expertise humaine	La validation est réalisée par une ou plusieurs personnes sans le passage des données sous un système informatique spécifique
2	test de cohérence	Un système informatique réalisant des tests de cohérence des résultats, notamment au regard de plages de valeurs possibles pour les paramètres
3	test scientifique	Un système informatique réalisant un ensemble de tests scientifiques généralement complémentaires aux tests de cohérence : test de vraisemblance des valeurs au regard d'une analyse temporelle et/ou spatiale des chroniques de résultats,....

Plusieurs choix sont possibles.

F. Stockage des données

1. Stockage

Champ : Mode de stockage

Le mode de stockage des données issues du dispositif de collecte définit les modalités pour conserver les informations recensées. Les valeurs possibles sont les suivantes :

Cd	Libellé	Définition
0	Inconnu	Inconnu
1	Non informatisé : papier	Stockage des données sous forme papier
2	Informatisé, non organisé	Stockage des données dans des fichiers informatiques non structurés (par exemple un éditeur de texte comme Word,...), ou des fichiers numérisés.
3	Informatisé, organisé	Les données sont informatisées et organisées dans une banque décrite dans une fiche spécifique. Les bases contenant les données permettent le stockage des données dans des tables référencées et liées entre elles (SGBD) : base de données bureautique ou base de données système. Lorsque ce champ est renseigné, les informations sur la banque seront complétées.

2. Banque de données

Champ : Nom de la banque de données du dispositif de collecte

Une banque de données correspond à l'ensemble des données élémentaires du dispositif de collecte organisée par traitement informatique et accessible. Une banque de donnée est « accessible » si l'on a la capacité technique de mettre à disposition du demandeur les informations qu'il sollicite.

Les données élémentaires du réseau de mesure peuvent être situées dans plusieurs banques de données.

Champ : Nom des banques de données composant le méta dispositif de collecte

Il s'agira de lister les banques de données composant le méta dispositif de collecte de données.

Champ : Maître d'ouvrage de la banque

Le maître d'ouvrage de la banque de données est l'organisme en charge de :

- Ordonner, fixer les objectifs à atteindre, faire établir le cahier des charges, rédiger les conventions et les signer,
- Financer ou cofinancer la mise en place et le fonctionnement de la banque.

Il est propriétaire de la banque, même s'il n'est souvent pas propriétaire des données stockées dans la banque.

Cette fonction est à différencier des rôles de financeur, de propriétaire de la donnée, de validation, de diffusion même si le même organisme peut assurer plusieurs rôles.

La fiche comportera le nom et le service.



Champ : Exploitant de la banque

Nom de l'organisme qui exploite la banque. Il a en charge l'administration de la banque (sauvegarde, maintenance, optimisation), l'extraction des données. L'exploitant de la banque peut sous traiter une partie de l'exploitation (par exemple l'infogérance) Un seul exploitant de la banque est possible et il est défini via son code SIRET ou SANDRE.

Champ : Outil de bancarisation

L'outil de bancarisation des données issues du dispositif de collecte est le type d'outil informatique utilisé pour le stockage de ces données :

Cd	Libellé	Définition
0	Inconnu	
1	Tableur	outil bureautique assurant la gestion organisée des données dans un ou plusieurs tableaux (ligne, colonne). Par exemple : : Excel...
2	Base de données bureautique	base de données informatique permettant le stockage des données dans des tables référencées et liées entre elles (SGBD). Est attribué base de données bureautique, les systèmes localisés sur un seul poste et ne fonctionnant pas selon des principes Client/Serveur ou Internet/Extranet. Par exemple, Access sur un poste, Foxpro, Oracle en mono poste.
3	Base de données système	base de données informatique permettant le stockage des données dans des tables référencées et liées entre elles (SGBD). Est attribué Base de Données système, les systèmes localisés sur un serveur de base de données (différent des serveurs de fichiers) fonctionnant selon des principes Client/Serveur ou Internet/Extranet. Par exemple, Oracle sur serveur, SQL Serveur.

Champ : Gestion des données cartographiques

Il s'agit d'indiquer si des données cartographiques liées au réseau de mesure sont gérées dans la banque. Les données cartographiques de réseau de mesure sont notamment :

- la localisation spatiale des stations,
- l'environnement du réseau de mesure (zonage particulier servant de référence au réseau,...)

Champ : Emprise spatiale de la banque

L'emprise géographique définit la zone couverte par la banque. Les valeurs possibles peuvent être les suivantes :

Cd	Nom
0	Inconnu
1	Local (communautés de communes, commune, syndicat,...)
2	Départemental (échelle inférieure à la région)
3	Régional (échelle inférieure au district)
4	District (échelle inférieure au niveau national, y compris les DOM)
5	Circonscription administrative de bassin
6	National (échelle inférieure à l'Europe)
7	Europe (échelle inférieure à l'international)
8	International (hors Europe)

3. Bancarisation des données du dispositif de collecte dans la banque

Ces données sont spécifiées par couple « Banque / Dispositif de collecte » et précise les modalités de bancarisation.

Champ : Fréquence de mise à jour des données du couple « Banque / Dispositif de collecte »

Précise la fréquence de mise à jour des données de chaque Banque pour chaque Dispositif de collecte. La fréquence de mise à jour peut être :

Cd	Libellé
1	supérieure à l'année
2	Annuelle
3	Semestrielle
4	Trimestrielle
5	Mensuelle
6	Bimensuelle
7	Hebdomadaire
8	quotidienne

G. Mise à disposition des données

Champ : Conditions de diffusion

Les conditions de diffusion des données élémentaires validées, issues de la meilleure des banques en terme de mise à disposition, sont soit :

Cd	Libellé	Définition
0	Inconnu	
1	libres à tout utilisateur	Tout utilisateur peut accéder aux données issues du dispositif de collecte
2	restreintes	Seuls les utilisateurs autorisés peuvent accéder aux données issues du dispositif de collecte
3	confidentielles	Aucun utilisateur, hormis les différents intervenants de la production de la donnée, n'est autorisé à récupérer les acquisitions du dispositif de collecte.

Une seule valeur possible.

Champ : Format d'échange des données transmises

Le format d'échange des données disponible précise les structures de fichiers utilisables pour transmettre les données de la banque.

Cd	Libellé	Définition
0	Inconnu	
1	Format SANDRE	Fichier respectant la sémantique SANDRE et utilisant l'un des formats d'échanges du SANDRE
2	Format colonné	Fichier présentant une structuration sous forme de colonne : Excel, ASCII
3	Format organisé hors SANDRE (SISE-Eaux,...)	Fichier dont l'organisation, le contenu et le référentiel utilisé est

	spécifiée dans un document public.
--	------------------------------------

Dans le cas d'un format organisé hors SANDRE, il pourra être précisé le nom du format.

Champ : Mode de diffusion des données

Le mode d'échanges précise sous quel support physique les données relatives au dispositif de collecte peuvent être diffusées par la banque de données.

La liste de valeurs possibles est la suivante :

Cd	Libellé
0	Inconnu
1	Papier
2	Fichier sur support magnétique
3	En ligne (Internet – Minitel).

Dans le cas d'une mise à disposition en ligne des données, il pourra être précisé les adresses Internet où sont localisées les données.

Champ : Mode de tarification

Les modes de tarification correspondent aux conditions qui sont globalement appliquées à l'ensemble des données du dispositif de collecte. Les valeurs possibles sont :

Cd	Libellé	définition
0	Inconnu	
1	gratuite	Les données sont mises à disposition sans aucun coût.
2	à la donnée	Le paiement est fonction de la donnée exigée
3	au forfait	Le paiement est défini selon un forfait
4	Coût de mise à disposition	Les données sont mises à dispositif au coût de mise à disposition, c'est à dire le coût du support et du temps consacré à cette mise à disposition
5	coût du support	Les données sont mises à dispositif au coût du support sans compter le temps consacré à cette mise à disposition

Champ : Données téléchargeables

Le champ « Données téléchargeables » permet de préciser si les données sont disponibles en ligne sur l'une des banques précédemment décrites.

Champ : Exceptions

Les exceptions précisent les lots de données dont l'accessibilité, la diffusion et le mode de tarification sont particuliers au regard des règles générales définies préalablement pour le dispositif de collecte (restrictions d'utilisation, ...).

H. Filiation des dispositifs de collecte

Champ : Ce dispositif de collecte contribue au(x) méta dispositif de collecte (x) suivant(s)

Ce champ doit permettre de connaître le(s) méta dispositif de collecte (x) au(x)quel(s) le dispositif de collecte est rattaché. Les informations à renseigner sont les suivantes :

- nom du méta dispositif de collecte
- maître d'ouvrage du méta dispositif de collecte
- le nombre de stations participant au méta dispositif de collecte

Il y aura possibilité de lister l'ensemble des dispositifs de collecte. Les règles de gestion technique de ces champs seront automatiques à partir du code du dispositif.

I. Commentaires

Champ : Commentaires

Champ libre comportant toutes les informations complémentaires permettant de préciser les informations manquantes sur la fiche « Dispositif de collecte ».

RECAPITULATIF DES CHAMPS

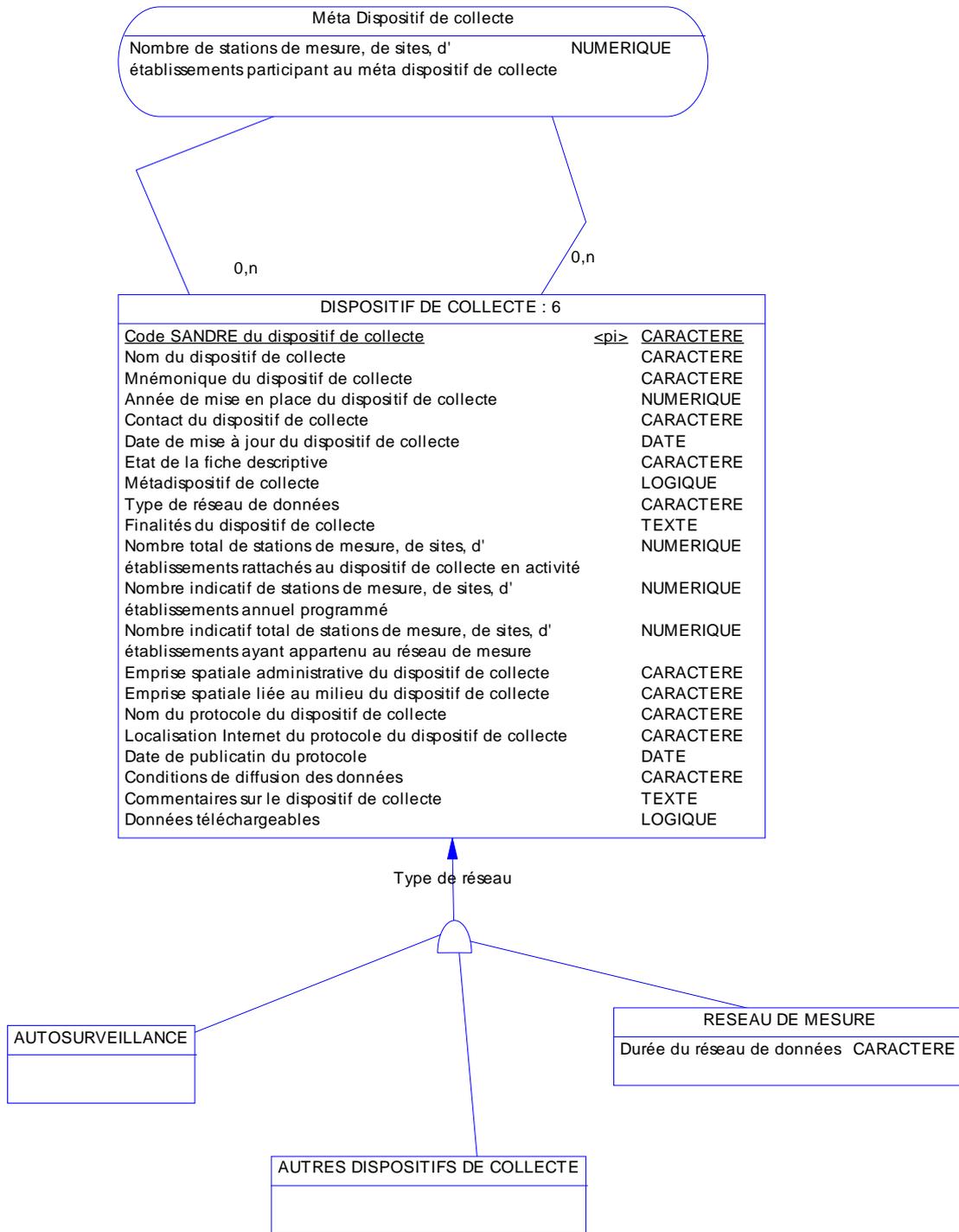
Certaines informations ne concernent pas tous les types de dispositifs de collecte. Le tableau suivant récapitule les informations par type de dispositif.

	Réseaux de mesure	Dispositif de l'auto-surveillance	Autres dispositifs de collecte : recensement	Méta dispositif de collecte
Code du dispositif de collecte	X	X	X	X
Nom du dispositif de collecte	X	X	X	X
Mnémonique du dispositif de collecte	X	X	X	X
Type de dispositif de collecte	X	X	X	X
Descriptif de la finalité du dispositif de collecte	X	X	X	X
Milieu aquatique concerné	X	X	X	X
Liste PER	X	X	X	X
Emprise spatiale administrative	X	X	X	X
Emprise spatiale liée au milieu	X	X	X	X
Départements	X	X	X	X
Référence du protocole	X	X	X	X
Année de mise en place	X	X	X	X
Événements	X	X	X	
Maître d'ouvrage	X	X	X	
Maître(s) d'œuvre	X	X	X	
Financier(s)	X	X	X	
Producteur des données du dispositif de collecte	X	X	X	
Contact	X	X	X	X
Nombre de stations (3 champs)	X	X	X	X
Support	X			X
Famille de paramètres	X	X	X	X
Détail des paramètres	X	X	X	X
Fréquence d'analyse, de mesure, d'échantillonnage	X	X	X	X
Démarche qualité	X	X	X	
Procédure de	X	X	X	

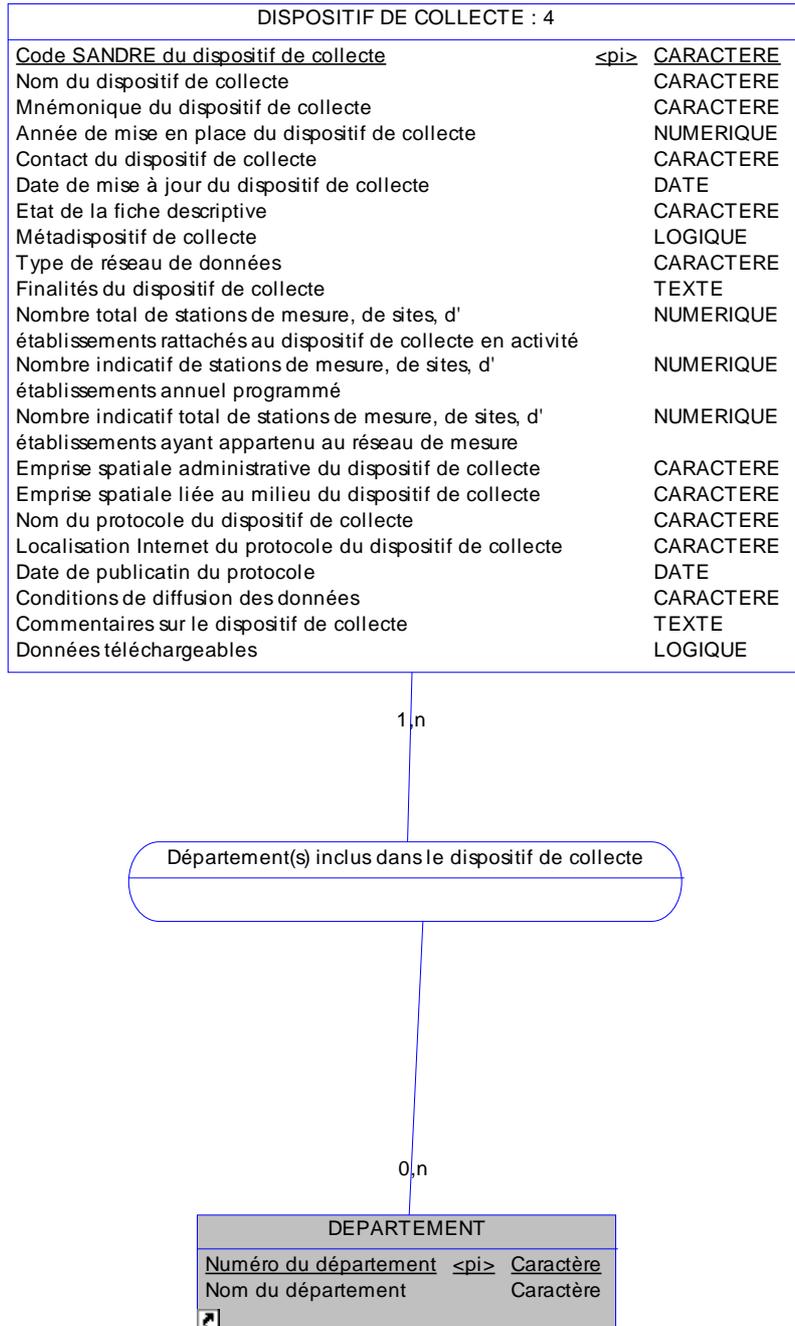


	Réseaux de mesure	Dispositif de l'auto-surveillance	Autres dispositifs de collecte : recensement	Méta dispositif de collecte
validation				
Mode de stockage	X	X	X	X
Nom de la banque de données du dispositif de collecte	X	X	X	
Nom des banques de données composant le méta dispositif de collecte				X
Maître d'ouvrage de la banque	X	X	X	X
Exploitant de la banque	X	X	X	X
Outil de bancarisation	X	X	X	X
Gestion des données cartographiques	X	X	X	X
Emprise spatiale de la banque	X	X	X	X
Fréquence de mise à jour des données	X	X	X	
Conditions de diffusion	X	X	X	X
Mode de diffusion	X	X	X	X
Format des données d'échange disponible dans la banque	X	X	X	X
Mode d'échanges des données	X	X	X	X
Mode de tarification	X	X	X	X
Exceptions	X	X	X	X
Ce dispositif de collecte contribue au(x) méta dispositif de collecte (x) suivant(s)				X
Commentaires	X	X	X	X

SCHEMA CONCEPTUEL DE DONNEES



Modèle Conceptuel de Données
Modèle : Dispositif de collecte
Package :
Diagramme : MCD_A4
Auteur : SANDRE Date : 01/10/2003
Version : 2003-1



Modèle Conceptuel de Données
Modèle : Dispositif de collecte
Package :
Diagramme : MCD_A4
Auteur : SANDRE Date : 01/10/2003
Version : 2003-1

EVENEMENTS DU DISPOSITIF DE COLLECTE

Date de l'évènement	<pi>	DATE
Description de l'évènement		TEXTE

(1,1)

Evènement(s) du dispositif de collecte

DISPOSITIF DE COLLECTE : 1

Code SANDRE du dispositif de collecte	<pi>	CARACTERE
Nom du dispositif de collecte		CARACTERE
Mnémonique du dispositif de collecte		CARACTERE
Année de mise en place du dispositif de collecte		NUMERIQUE
Contact du dispositif de collecte		CARACTERE
Date de mise à jour du dispositif de collecte		DATE
Etat de la fiche descriptive		CARACTERE
Métadispositif de collecte		LOGIQUE
Type de réseau de données		CARACTERE
Finalités du dispositif de collecte		TEXTE
Nombre total de stations de mesure, de sites, d'établissements rattachés au dispositif de collecte en activité		NUMERIQUE
Nombre indicatif de stations de mesure, de sites, d'établissements annuel programmé		NUMERIQUE
Nombre indicatif total de stations de mesure, de sites, d'établissements ayant appartenu au réseau de mesure		NUMERIQUE
Emprise spatiale administrative du dispositif de collecte		CARACTERE
Emprise spatiale liée au milieu du dispositif de collecte		CARACTERE
Nom du protocole du dispositif de collecte		CARACTERE
Localisation Internet du protocole du dispositif de collecte		CARACTERE
Date de publication du protocole		DATE
Conditions de diffusion des données		CARACTERE
Commentaires sur le dispositif de collecte		TEXTE
Données téléchargeables		LOGIQUE

1,n

Finalité(s) du dispositif de collecte

0,n

0,n

Usage(s), pression(s), état(s) et réponse(s) des données suivies par le dispositif

Milieu(x) suivi(s) par le dispositif de collecte

0,n

TYPOLOGIE DES MILIEUX AQUATIQUES

Code du type de milieu Eau	<pi>	CARACTERE
Libellé du type de milieu Eau		CARACTERE
Mnémonique du type de milieu Eau		CARACTERE
Définition du type de milieu Eau		TEXTE

0,n

USAGES, PRESSIONS, ETAT ET REPONSES

Code de la liste PER	<pi>	CARACTERE
Libellé de la liste PER		CARACTERE
Mnémonique de la liste PER		CARACTERE
Définition de la liste PER		TEXTE
Type de PER		CARACTERE

0,n

FINALITES DU DISPOSITIF DE COLLECTE

Code de la finalité du dispositif de collecte	<pi>	CARACTERE
Libellé de la finalité du dispositif de collecte		CARACTERE
Mnémonique de la finalité du dispositif de collecte		CARACTERE
Définition de la finalité du dispositif de collecte		TEXTE

Modèle Conceptuel de Données

Modèle : Dispositif de collecte

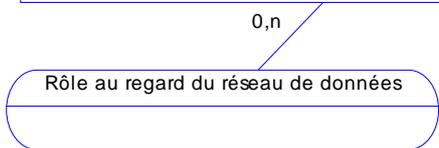
Package :

Diagramme : MCD_A4

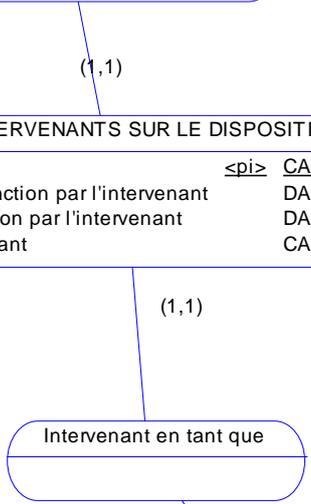
Auteur : SANDRE Date : 12/01/2004

Version : 2003-1

DISPOSITIF DE COLLECTE : 2	
<u>Code SANDRE du dispositif de collecte</u>	<pi> CARACTERE
Nom du dispositif de collecte	CARACTERE
Mnémonique du dispositif de collecte	CARACTERE
Année de mise en place du dispositif de collecte	NUMERIQUE
Contact du dispositif de collecte	CARACTERE
Date de mise à jour du dispositif de collecte	DATE
Etat de la fiche descriptive	CARACTERE
Métadispositif de collecte	LOGIQUE
Type de réseau de données	CARACTERE
Finalités du dispositif de collecte	TEXTE
Nombre total de stations de mesure, de sites, d'établissements rattachés au dispositif de collecte en activité	NUMERIQUE
Nombre indicatif de stations de mesure, de sites, d'établissements annuel programmé	NUMERIQUE
Nombre indicatif total de stations de mesure, de sites, d'établissements ayant appartenu au réseau de mesure	NUMERIQUE
Emprise spatiale administrative du dispositif de collecte	CARACTERE
Emprise spatiale liée au milieu du dispositif de collecte	CARACTERE
Nom du protocole du dispositif de collecte	CARACTERE
Localisation Internet du protocole du dispositif de collecte	CARACTERE
Date de publicatin du protocole	DATE
Conditions de diffusion des données	CARACTERE
Commentaires sur le dispositif de collecte	TEXTE
Données téléchargeables	LOGIQUE



HISTORIQUE DES INTERVENANTS SUR LE DISPOSITIF DE COLLECTE	
<u>Rôle de l'intervenant</u>	<pi> CARACTERE
Date de début de la fonction par l'intervenant	DATE
Date d'arrêt de la fonction par l'intervenant	DATE
Précisions sur l'intervenant	CARACTERE



INTERVENANT : 1	
<u>Code de l'intervenant</u>	<pi> Caractère
<u>Origine du code de l'intervenant</u>	<pi> Caractère
Nom de l'intervenant	Caractère
Statut de l'intervenant	Caractère
Date de création de l'intervenant	Date
Date de la dernière mise-à-jour de l'intervenant	Date
Auteur de l'intervenant	Caractère
Mnémonique de l'intervenant	Caractère
Boîte aux lettres / boîte postale de l'intervenant	Caractère
Nom de l'ensemble immobilier où réside l'intervenant	Caractère
Rue de l'intervenant	Caractère
Lieu-dit où réside l'intervenant	Caractère
Ville de l'intervenant	Caractère
Département / pays de l'intervenant	Caractère
Commentaires sur l'intervenant	Texte
Domaine(s) d'activité de l'intervenant	Caractère
Code postal de l'intervenant	Caractère
Nom international de l'intervenant	Caractère
Code SIRET de l'organisme auquel est rattaché l'intervenant	Caractère

Modèle Conceptuel de Données

Modèle : Dispositif de collecte

Package :

Diagramme : MCD_A4

Auteur : SANDRE Date : 01/10/2003

Version : 2003-1

DEMARCHE QUALITE DU DISPOSITIF DE COLLECTE		
Date de mise en application de la démarche qualité pour ce domaine	<pi>	DATE
Domaine concerné par la démarche qualité	<pi.ai>	CARACTERE
Référence du document utilisé pour référent de la démarche	<ai>	TEXTE

(1,1)

Démarche qualité identifiée dans le cadre du dispositif de collecte

DISPOSITIF DE COLLECTE : 3		
Code SANDRE du dispositif de collecte	<pi>	CARACTERE
Nom du dispositif de collecte		CARACTERE
Mnémorique du dispositif de collecte		CARACTERE
Année de mise en place du dispositif de collecte		NUMERIQUE
Contact du dispositif de collecte		CARACTERE
Date de mise à jour du dispositif de collecte		DATE
Etat de la fiche descriptive		CARACTERE
Métadispositif de collecte		LOGIQUE
Type de réseau de données		CARACTERE
Finalités du dispositif de collecte		TEXTE
Nombre total de stations de mesure, de sites, d'établissements rattachés au dispositif de collecte en activité		NUMERIQUE
Nombre indicatif de stations de mesure, de sites, d'établissements annuel programmé		NUMERIQUE
Nombre indicatif total de stations de mesure, de sites, d'établissements ayant appartenu au réseau de mesure		NUMERIQUE
Emprise spatiale administrative du dispositif de collecte		CARACTERE
Emprise spatiale liée au milieu du dispositif de collecte		CARACTERE
Nom du protocole du dispositif de collecte		CARACTERE
Localisation Internet du protocole du dispositif de collecte		CARACTERE
Date de publicatin du protocole		DATE
Conditions de diffusion des données		CARACTERE
Commentaires sur le dispositif de collecte		TEXTE
Données téléchargeables		LOGIQUE

0,n

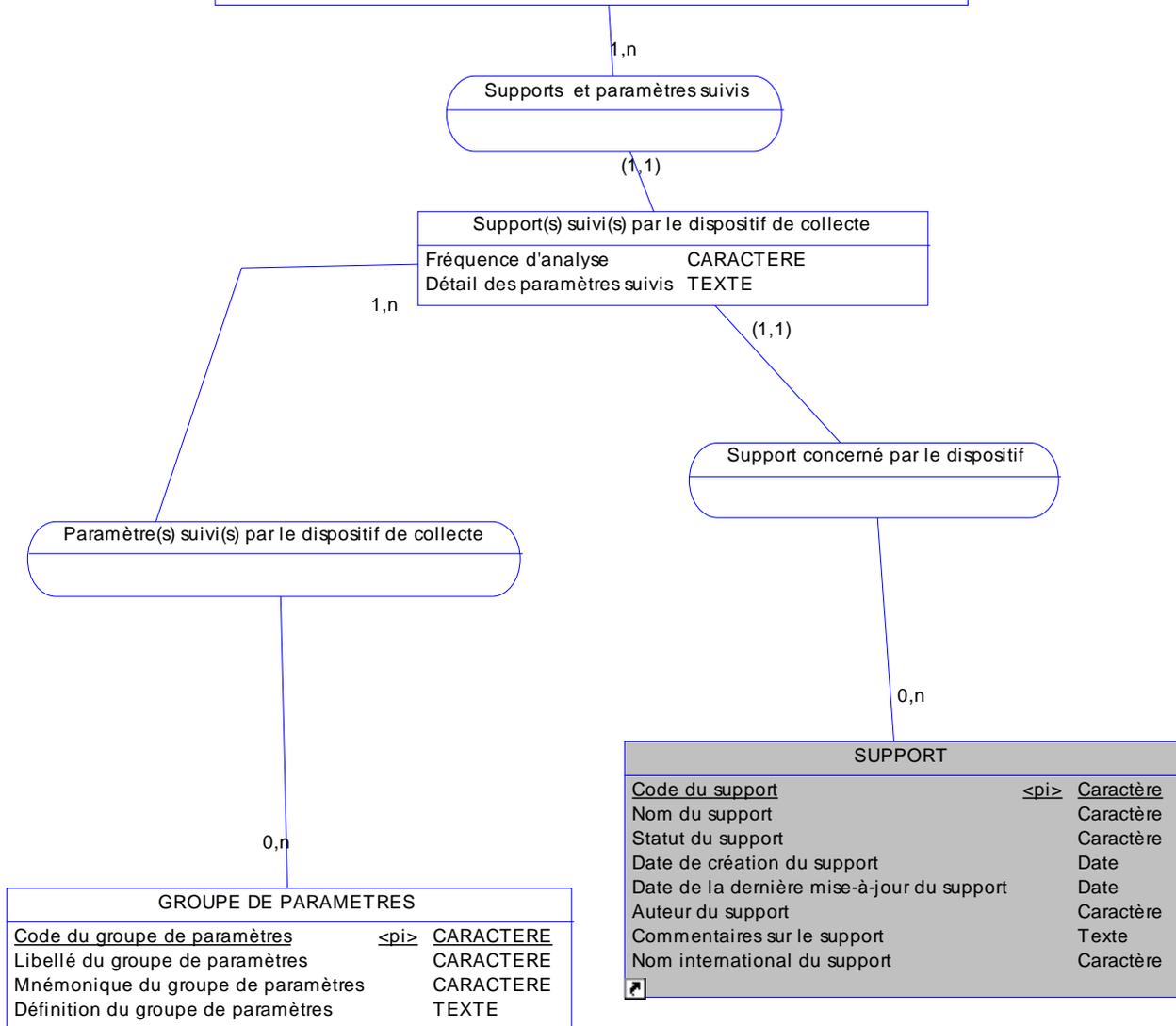
Validation des données du dispositif

0,n

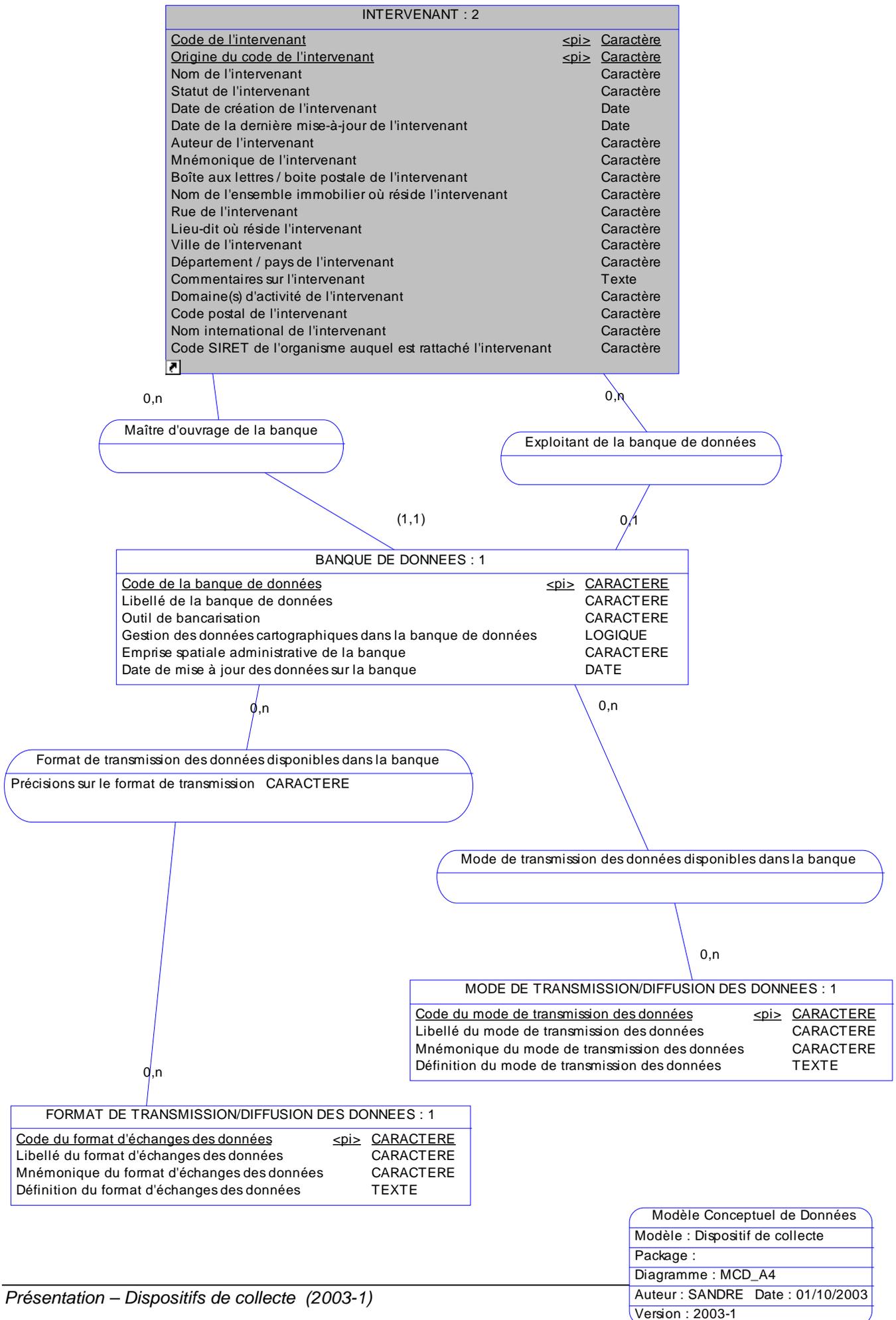
PROCEDURE VALIDATION		
Code de la procédure de validation	<pi>	CARACTERE
Libellé de la procédure de validation		CARACTERE
Mnémorique de la procédure de validation		CARACTERE
Définition de la procédure de validation		CARACTERE

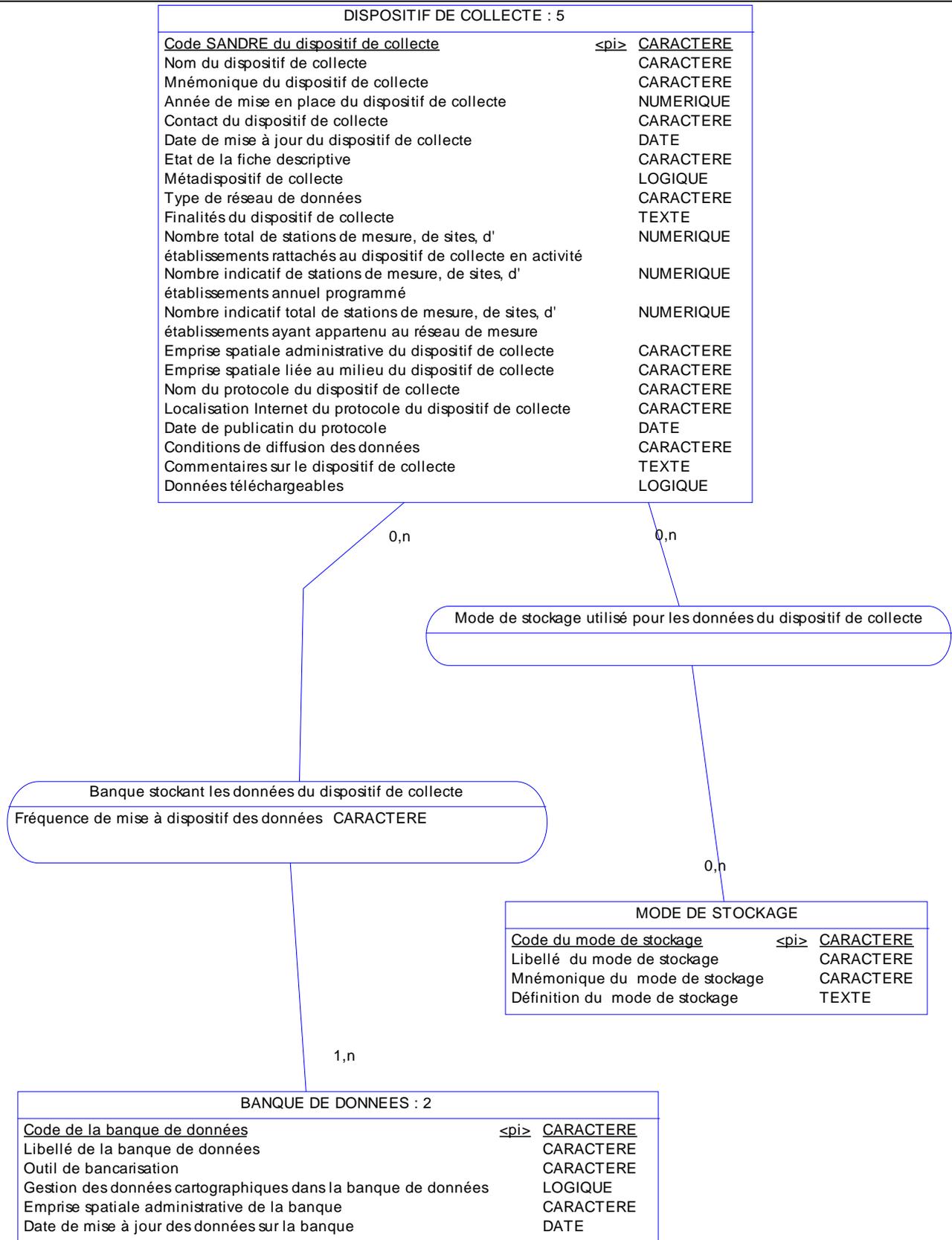
Modèle Conceptuel de Données	
Modèle :	Dispositif de collecte
Package :	
Diagramme :	MCD_A4
Auteur :	SANDRE
Date :	01/10/2003
Version :	2003-1

DISPOSITIF DE COLLECTE : 7	
Code SANDRE du dispositif de collecte	<pi> CARACTERE
Nom du dispositif de collecte	CARACTERE
Mnémonique du dispositif de collecte	CARACTERE
Année de mise en place du dispositif de collecte	NUMERIQUE
Contact du dispositif de collecte	CARACTERE
Date de mise à jour du dispositif de collecte	DATE
Etat de la fiche descriptive	CARACTERE
Métadispositif de collecte	LOGIQUE
Type de réseau de données	CARACTERE
Finalités du dispositif de collecte	TEXTE
Nombre total de stations de mesure, de sites, d'établissements rattachés au dispositif de collecte en activité	NUMERIQUE
Nombre indicatif de stations de mesure, de sites, d'établissements annuel programmé	NUMERIQUE
Nombre indicatif total de stations de mesure, de sites, d'établissements ayant appartenu au réseau de mesure	NUMERIQUE
Emprise spatiale administrative du dispositif de collecte	CARACTERE
Emprise spatiale liée au milieu du dispositif de collecte	CARACTERE
Nom du protocole du dispositif de collecte	CARACTERE
Localisation Internet du protocole du dispositif de collecte	CARACTERE
Date de publication du protocole	DATE
Conditions de diffusion des données	CARACTERE
Commentaires sur le dispositif de collecte	TEXTE
Données téléchargeables	LOGIQUE

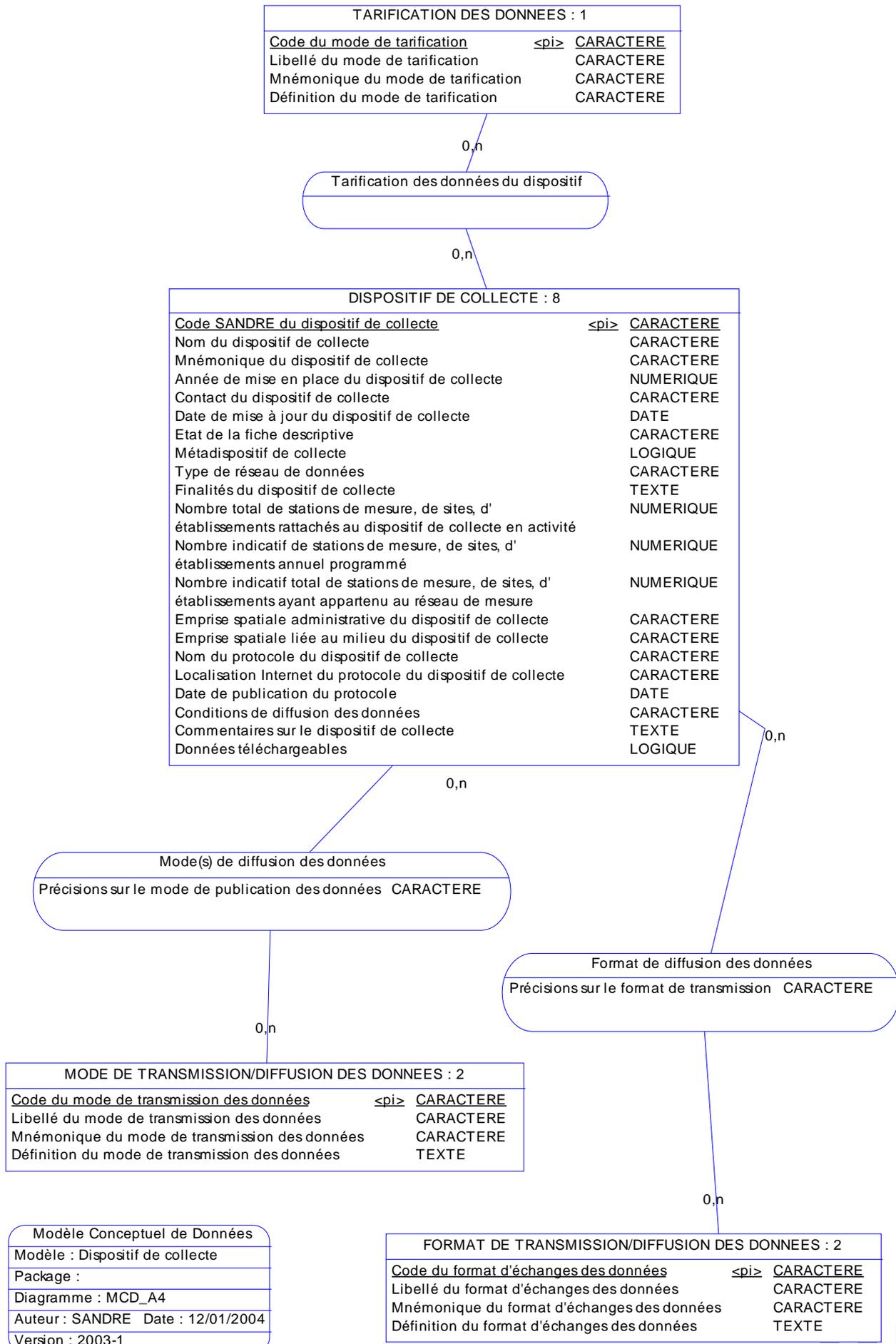


Modèle Conceptuel de Données	
Modèle : Dispositif de collecte	
Package :	
Diagramme : MCD_A4	
Auteur : SANDRE Date : 12/01/2004	
Version : 2003-1	

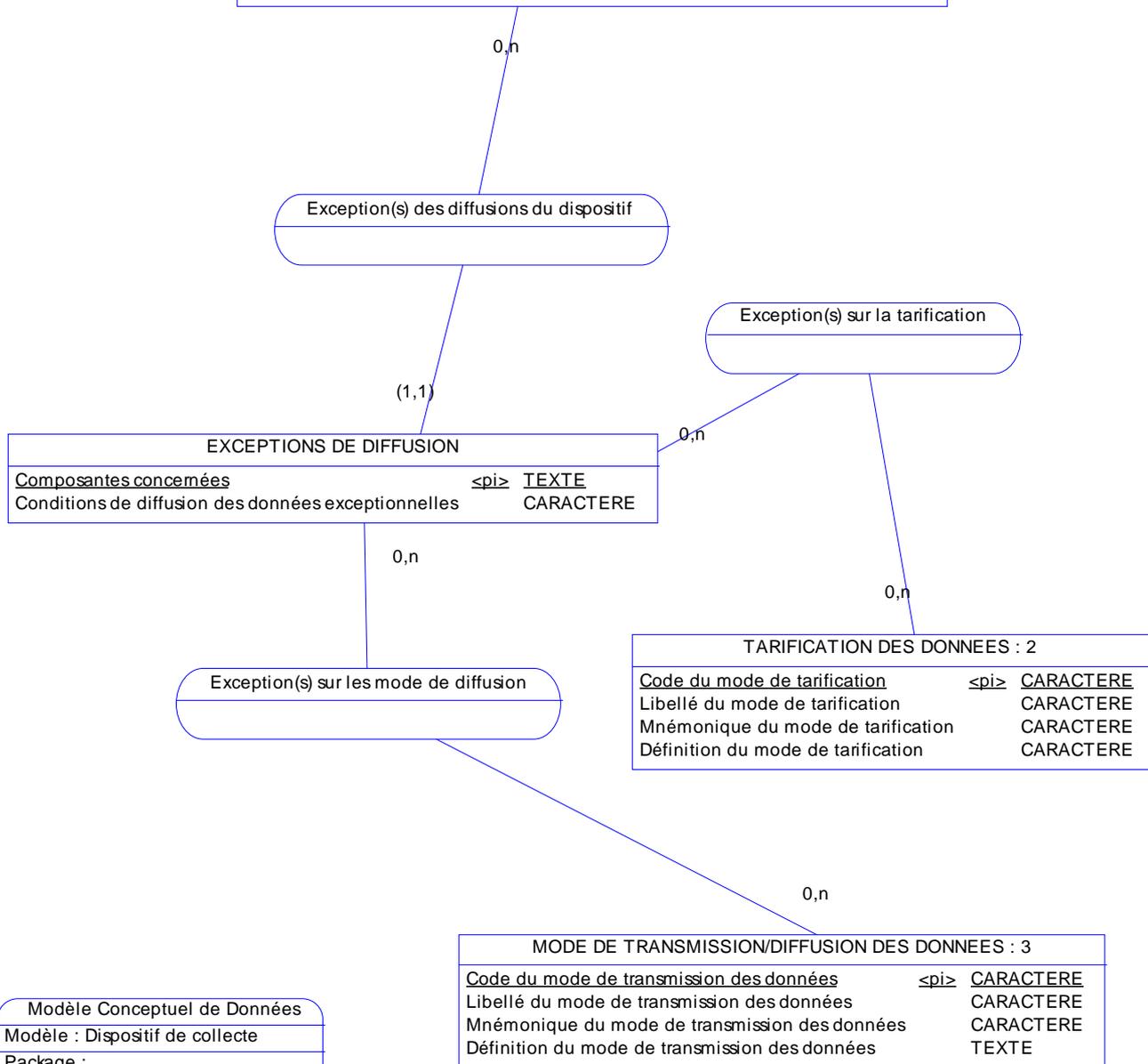




Modèle Conceptuel de Données
 Modèle : Dispositif de collecte
 Package :
 Diagramme : MCD_A4
 Auteur : SANDRE Date : 01/10/2003
 Version : 2003-1



DISPOSITIF DE COLLECTE : 9	
Code SANDRE du dispositif de collecte	<pi> CARACTERE
Nom du dispositif de collecte	CARACTERE
Mnémonique du dispositif de collecte	CARACTERE
Année de mise en place du dispositif de collecte	NUMERIQUE
Contact du dispositif de collecte	CARACTERE
Date de mise à jour du dispositif de collecte	DATE
Etat de la fiche descriptive	CARACTERE
Métadispositif de collecte	LOGIQUE
Type de réseau de données	CARACTERE
Finalités du dispositif de collecte	TEXTE
Nombre total de stations de mesure, de sites, d'établissements rattachés au dispositif de collecte en activité	NUMERIQUE
Nombre indicatif de stations de mesure, de sites, d'établissements annuel programmé	NUMERIQUE
Nombre indicatif total de stations de mesure, de sites, d'établissements ayant appartenu au réseau de mesure	NUMERIQUE
Emprise spatiale administrative du dispositif de collecte	CARACTERE
Emprise spatiale liée au milieu du dispositif de collecte	CARACTERE
Nom du protocole du dispositif de collecte	CARACTERE
Localisation Internet du protocole du dispositif de collecte	CARACTERE
Date de publication du protocole	DATE
Conditions de diffusion des données	CARACTERE
Commentaires sur le dispositif de collecte	TEXTE
Données téléchargeables	LOGIQUE



Modèle Conceptuel de Données
Modèle : Dispositif de collecte
Package :
Diagramme : MCD_A4
Auteur : SANDRE Date : 12/01/2004
Version : 2003-1

MODE DE TRANSMISSION/DIFFUSION DES DONNEES : 3	
Code du mode de transmission des données	<pi> CARACTERE
Libellé du mode de transmission des données	CARACTERE
Mnémonique du mode de transmission des données	CARACTERE
Définition du mode de transmission des données	TEXTE



Table des matières

AVANT PROPOS	3
A. LE SYSTÈME D'INFORMATION SUR L'EAU	3
B. LE SANDRE	3
INTRODUCTION	5
PERIMETRE DE TRAVAIL	6
PRESENTATION DES CONCEPTS	7
A. DÉFINITION DU DISPOSITIF DE COLLECTE	7
B. DÉFINITION DU RÉSEAU DE MESURE	7
C. DÉFINITION DES DISPOSITIFS D'AUTO-SURVEILLANCE.....	7
D. DÉFINITION DE « AUTRES DISPOSITIFS DE COLLECTE »	7
E. DÉFINITION DU MÉTA DISPOSITIF DE COLLECTE	8
F. DÉFINITION DE LA BANQUE DE DONNÉES	8
G. PRINCIPAUX THÈMES DE DESCRIPTION DES DISPOSITIFS DE COLLECTE	8
DESCRIPTION DÉTAILLÉE DES INFORMATIONS	10
A. CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES.....	10
B. CONTEXTE DE CRÉATION	14
C. GESTION.....	14
D. DESCRIPTION TECHNIQUE	15
E. QUALITÉ DE LA DONNÉE.....	17
F. STOCKAGE DES DONNÉES.....	18
G. MISE À DISPOSITION DES DONNÉES	20
H. FILIAISON DES DISPOSITIFS DE COLLECTE	22
I. COMMENTAIRES.....	22
RECAPITULATIF DES CHAMPS	23
SCHÉMA CONCEPTUEL DE DONNÉES	25
TABLE DES MATIÈRES	36